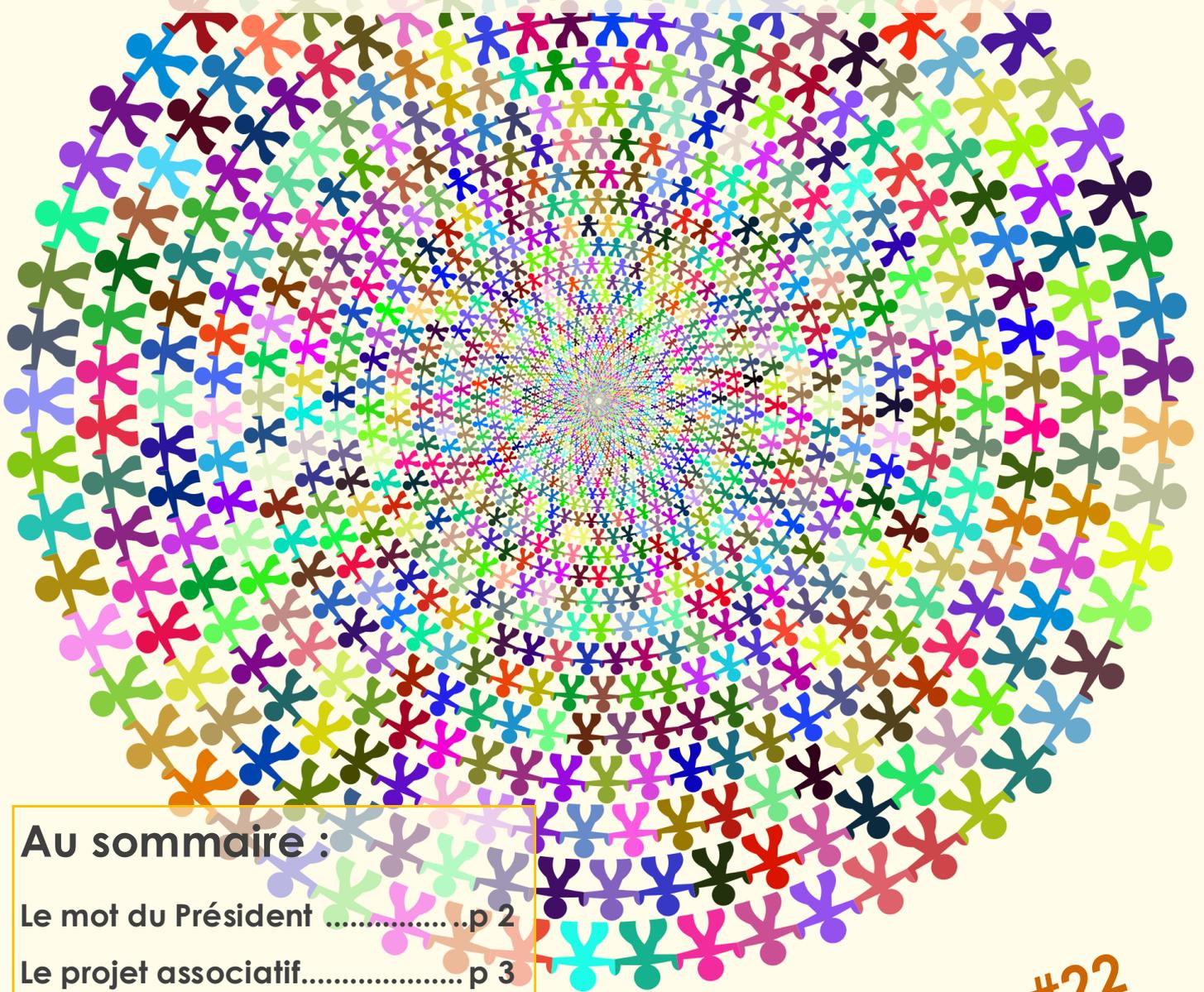


# alcool assistance

mouvement d'entraide et d'action sociale, informations sur les addictions et formation des bénévoles

**Ensemble, construisons aujourd'hui  
la fédération de demain**



## Au sommaire :

Le mot du Président .....p 2

Le projet associatif..... p 3

FAQ - adaptation des statuts.. p 8

Un nouveau nom ..... p 11

Bilan intermédiaire tabac ..... p 12

Votre espace membre ..... p 13

L'assemblée générale ..... p 14

Mobilisons-nous ..... p 15

Contacts départements ..... p 20

**NEWSletter #22**  
Juillet 2020

# Tribune

**alcool**  
assistance

Newsletter n°22  
Juillet 2020

Trimestriel gratuit

CPPAP n° 1010G79598  
n° ISSN 0983-1282

Directeur de publication :  
Auguste Charrier

Rédacteur en chef :  
Auguste Charrier

Comité de rédaction :  
Auguste Charrier, Laurent Muraro,  
Marianne Aalayi

Correction : Marianne Aalayi

Crédit photos :  
Membres d'alcool assistance-  
Pixabay.com

Conception : Laurent Muraro

**Association reconnue d'utilité  
publique**

**Siège Social :**

10 rue des Messageries,  
75010 Paris (Métro Poisson-  
nière)  
Téléphone : 01 47 70 34 18  
Télécopie : 01 42 46 26 09  
[alcool.assist@wanadoo.fr](mailto:alcool.assist@wanadoo.fr)

**Site Internet :**

[www.alcoolassistance.net](http://www.alcoolassistance.net)

**Pour faire un don :**

[www.helloasso.com/  
associations/alcool-assistance](http://www.helloasso.com/associations/alcool-assistance)

**Page Facebook :**

[www.facebook.com/Alcool-  
Assistance-fédération-  
reconnue-d'utilité-publique-  
125347004182512/](https://www.facebook.com/Alcool-Assistance-fédération-reconnue-d'utilité-publique-125347004182512/)

**Soyons acteurs  
de notre santé**

## Le mot du Président

Bonjour à toutes et tous,

Que d'évènements depuis notre dernière communication !

Tout d'abord je tiens à remercier sincèrement les élus et adhérents qui ont su dans ce contexte si particulier se soutenir les uns les autres.

Chaque responsable de lieu d'accueil, avec son bureau, ont pris soin des personnes en difficultés, et ont ensuite remis en place une communication adaptée à chaque lieu.

Nous voilà aux portes de l'été, malgré les soubresauts du printemps.

L'assemblée générale nationale fixée au 13 Septembre 2020, est un événement particulier à plus d'un titre, d'une part du fait de sa date décalée en raison de la crise sanitaire, mais aussi et surtout par son contenu.

Cette assemblée générale doit se prononcer sur le changement de nom envisagé et proposé.

Ce changement, comme expliqué dans cette Newsletter, est le fruit de consultations et de validations, année après année, des assemblées générales nationales successives. Les bureaux, conseil d'administration, et collaborateurs, n'ont fait que suivre ce qui a été demandé à la majorité des adhérents. Notre monde associatif est en mouvement, il suffit de lire vos rapports d'activités.

Qui dit changement de nom, dit changement de statuts et règlement intérieur, le cheminement vous est également expliqué dans ce numéro. Merci à la commission de travail qui mérite le plus grand respect au regard du travail colossal qu'elle a fourni, pour vous présenter aujourd'hui des statuts et règlement intérieur adaptés.

Ces grands chantiers ne sont pas les seuls qui ont été et sont menés, pour permettre à la fédération, et donc à ses associations adhérentes, d'aller plus loin, tout en étant au plus près des lieux d'accueil, qui, à mon sens, sont et seront toujours le poumon de nos associations, sans qui rien n'est possible. Soyez assurés que le conseil d'administration ainsi que les collaborateurs font de leur mieux pour aller en ce sens.

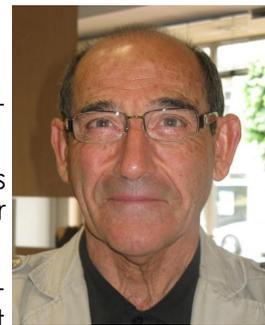
En effet, un nouveau financement, prospecté et obtenu, va permettre de mettre en place une nouvelle consultation nationale ; tout d'abord un « séminaire de mobilisation » du 6 au 8 novembre 2020, qui sera suivi de consultations territoriales courant 2021, et clôturé par un nouveau séminaire fin 2022 ; plus de détails dans le corps du présent numéro.

Ces séminaires et consultations territoriales, j'y attache énormément d'importance. Ces moments d'échange et de partage vont conditionner l'avenir de nos associations et de votre fédération.

Nous sommes en 2020 avec les problématiques 2020. Riche de notre passé, de nos expériences, de notre engagement, de nos visions, de nos missions et de nos valeurs, ce défi doit être relevé ENSEMBLE, et c'est ENSEMBLE que nous réussirons.

Si vous y croyez comme nous, tout est possible.

*Avec toute mon Amitié.*  
Président de la Fédération Alcool Assistance



Auguste CHARRIER

Président de la Fédération Alcool Assistance

## La nécessité de s'adapter à l'environnement changeant

L'épidémie de la COVID-19 nous a montré brutalement la nécessité absolue de nous adapter à un environnement changeant. Cependant, dans l'urgence, ce changement n'est pas toujours adapté et peut être très difficile à vivre.

Le projet associatif, lui, dans son processus d'élaboration permet de prendre conscience de la situation actuelle, de l'environnement changeant et des orientations à prendre. Certes, les changements peuvent être profonds et nombreux, mais le projet associatif nous a donné le temps de la réflexion et de l'action. Nous arrivons justement à son terme et de grandes décisions seront prises lors de la prochaine assemblée générale le 13 septembre 2020 à Paris. Des décisions **pour l'avenir de notre fédération**. Ce sera l'aboutissement d'un processus qui a commencé il y a cinq ans et le début d'un nouveau cycle. Ce numéro de notre newsletter nous permet de faire le bilan des actions engagées (toutes dans le respect du projet associatif) et de mettre en perspectives les actions à venir.

Rappel de la définition : Le projet associatif peut-être défini comme le résultat d'une **réflexion collective** sur ce que souhaitent réaliser les membres de l'association, sur la manière dont ils veulent le faire et dans quel délai, compte tenu de la situation actuelle de leur structure. Il est le témoignage que l'association réfléchit sur son action passée et présente, et sur son futur.

*« L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre. » - Antoine de Saint-Exupéry*

## Un projet issu d'un constat en 2016 (encore valable aujourd'hui) :

Alors que le nombre de personnes alcooliques est toujours aussi élevé, que l'on parle de plus en plus d'addictions, avec ou sans produit, force est de constater que toutes les associations d'entraide voient leur nombre d'adhérents diminuer tout comme les sollicitations de nouveaux accompagnements.

Elles doivent faire face à un environnement changeant très rapidement, avec de nouvelles offres de soins, de nouveaux médicaments, une multiplication des centres de consultations et de soins, de nouvelles approches où l'on ne parle plus seulement d'abstinence mais aussi de réduction des risques et de réduction des consommations. A cela s'ajoutent la baisse des subventions publiques et des difficultés dans le renouvellement des dirigeants associatifs.

Face à ce constat, début 2016 le président Auguste Charrier recherchait un projet fédérateur pour développer le « travailler ensemble », être à l'écoute du terrain et définir la fédération de demain. Il saisit alors le conseil d'administration le 16 avril 2016 sur l'intérêt de l'élaboration d'un projet associatif.

L'élaboration du projet étant collective, la décision de son élaboration se devait de l'être aussi. Ainsi, la question de l'élaboration du projet associatif a été présentée lors de l'Assemblée générale du **28 mai 2016**. Après délibération, **l'Assemblée Générale a adopté la nécessité de l'élaboration d'un projet associatif issu d'une grande concertation nationale** dont le thème serait : **Projet associatif 2017/2020, Ensemble, construisons l'avenir de notre fédération.**

Cette concertation nationale a réuni, sur tout le territoire, **entre septembre 2016 et février 2017** dans **23 lieux différents, des bénéficiaires, adhérents, bénévoles, élus associatifs et des partenaires de l'ensemble des départements et régions de la Fédération**. Tout le monde était invité à participer et à s'exprimer. Cette réflexion a donc permis d'élaborer le projet associatif en intégrant l'avis et le ressenti de l'ensemble des parties prenantes.

# Le projet associatif

La synthèse de ces rencontres a permis de définir la vision, la mission et les valeurs de notre Fédération et aussi de déterminer quelles sont les forces et faiblesses de la Fédération et de ses associations adhérentes, ainsi que les opportunités et les menaces auxquelles nous devons faire face. **Les enjeux principaux de la fédération sont alors ressortis, et des pistes sur les stratégies à adopter ont été proposées.**

Le projet associatif ainsi rédigé a été alors présenté pour délibération à l'assemblée générale des membres de la Fédération du **21 mai 2017** à Paris. **Par son approbation, c'est une véritable feuille de route que l'assemblée a donnée au nouveau Conseil d'Administration** fraîchement élu. **L'assemblée générale étant souveraine, le conseil d'administration a l'obligation d'agir dans le strict respect des stratégies votées à l'assemblée.**

En d'autres termes, **le conseil d'administration a été élu avec comme mission de mettre en œuvre les stratégies proposées face aux enjeux relevés dans le projet associatif et il ne peut y déroger.**

Par l'approbation du projet associatif, **l'assemblée générale a donc décidé de s'engager dans une profonde mutation sur la période 2017 - 2020.**

## **Comment s'engager dans une transition profonde sans y perdre son âme ?**

### **Vision, missions et valeurs**

L'âme collective de l'association est justement dans le fruit de cette réflexion autour de la vision, de la mission et des valeurs partagées au sein de la fédération.

Toutes les décisions stratégiques à venir (même celle de changer le nom de l'association) mais aussi les décisions opérationnelles seront possibles à condition qu'elles respectent la vision commune de l'association, sa mission et ses valeurs.

### **Vision, mission, valeurs ouvrent finalement le champ des possibles.**

Vous pourrez trouver une analyse plus détaillée dans la newsletter n°11 de juillet 2017 à télécharger sur le site [alcooassistance.net](http://alcooassistance.net) ou à consulter dans vos lieux d'accueil, cette newsletter ayant été diffusée en 2018 en format papier dans les associations départementales et les lieux d'accueil.

#### **Vision**

Il est ressorti de cette concertation nationale le besoin de définir une vision générale de la place de l'entraide dans la société et dans le secteur médico-social ainsi qu'une vision de ce que l'association veut devenir.

« **L'entraide** au cœur du rétablissement », c'est-à-dire l'entraide reconnue par la société et les professionnels du secteur médico-social comme un facteur favorisant le rétablissement d'une personne en prise avec des conduites addictives.

Et devenir « une association phare dans la prévention et l'accompagnement des personnes et des familles en prise avec **des conduites addictives** ».

#### **Mission**

**Accueillir, Ecouter, Informer, Rassurer, Créer du lien social, Orienter, Donner envie, Soutenir.**

#### **Valeurs**

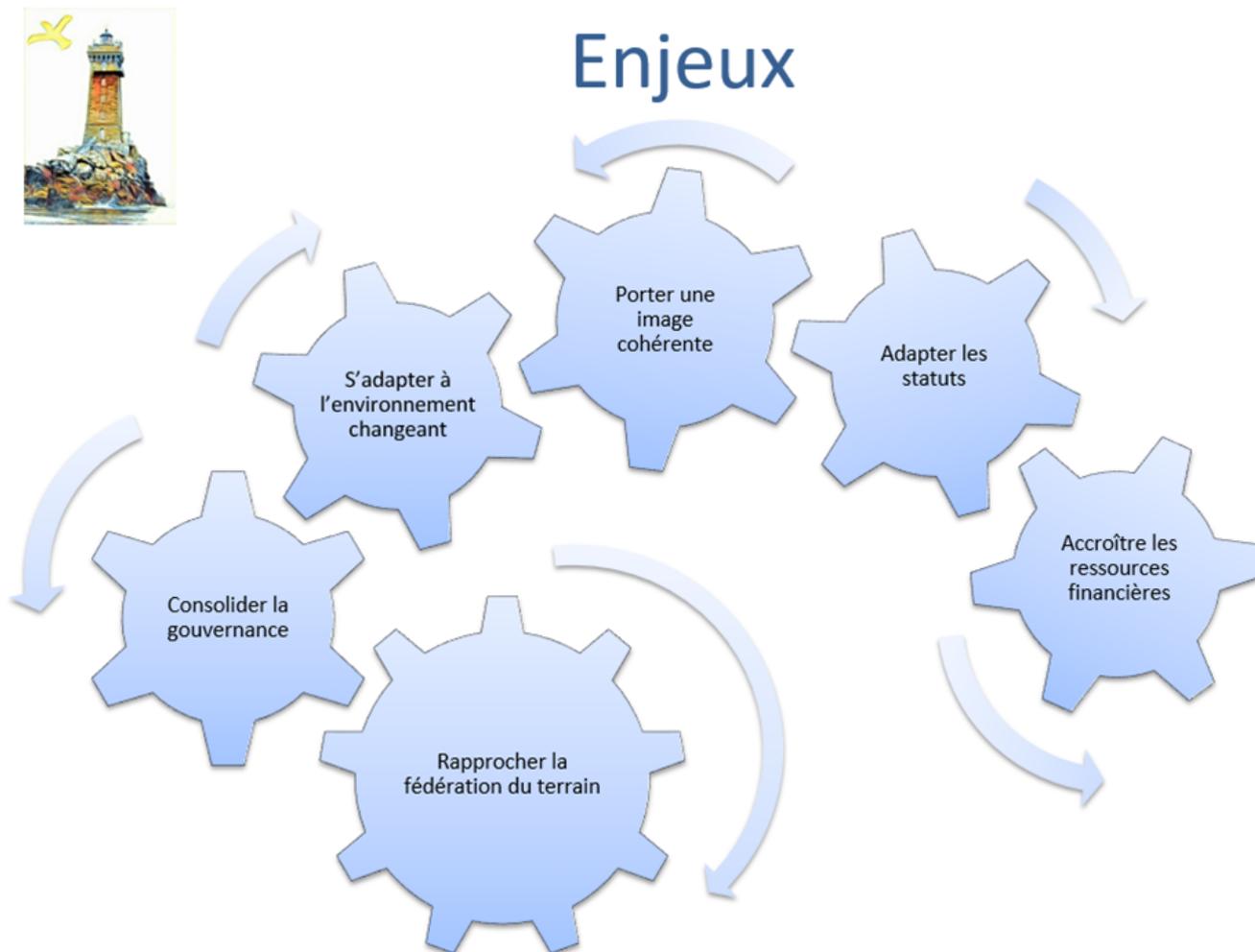
Les valeurs sont applicables que ce soit dans les missions ou entre membres, bénévoles ou dirigeants : **Tolérance, Respect, Solidarité, Humilité.**

# Le projet associatif

## Les enjeux et stratégies issus du projet associatif

Le projet associatif a relevé 6 enjeux principaux et à proposer des stratégies pour y faire face. Il revenait donc au conseil d'administration de mettre en œuvre les actions relatives aux stratégies.

A l'assemblée générale du 31 mai 2019, le conseil d'administration avait présenté un bilan intermédiaire des actions engagées et à venir. Aucune opposition ne s'est faite entendre.



Voici donc les actions engagées par le conseil d'administration, et à venir pour mettre en œuvre les stratégies décidées par l'Assemblée Générale :

- ◆ Enjeu : **Rapprocher la fédération du terrain** ==> Stratégie : **Développer les actions favorisant communication, échanges et partages d'expériences.**

### Actions réalisées :

- Campagne de proximité réalisée par l'ensemble des administrateurs nationaux auprès des lieux d'accueil.
- Nouvelle documentation présentant le projet associatif et valorisant l'accompagnement et le soutien mutuel par les pairs.
- Trois diffusions des informations sur les dispositifs de financement du fonctionnement à l'ensemble des présidents départementaux et régionaux.

# Le projet associatif

## Action en cours :

- Développement de l'intranet (voir article plus loin)

## Action à venir :

- Fin 2020 à 2022, mobilisation des usagers autour des addictions (voir article plus loin).
- En 2021 dotation pour l'ensemble des départements de dispositifs de communication déroulant –Roll-up - (2 exemplaires par département) et pour des lieux d'accueil ou antenne, dotation des nouvelles documentations de la fédération (présentation de l'entraide et présentation des actions de préventions et de réduction des risques).

- ♦ Enjeu : **Consolider la gouvernance** ==> Stratégie : **Développer les compétences et missions des élus et assurer le renouvellement**

## Actions réalisées :

- Charte des administrateurs de la fédération.
- Formation du conseil d'administration de la Fédération à la gouvernance associative.
- Journée de cohésion et de réflexion sur le rôle des administrateurs de la Fédération.
- Formation sur les demandes de subvention en direction des administrateurs des départements.

## Actions à venir :

- Nouvelle formation sur la gouvernance associative et les compétences des bénévoles.
- Renouvellement des dirigeants par quart chaque année proposé dans le projet de réadaptation des statuts à tous les échelons.

- ♦ Enjeu : **S'adapter à l'environnement changeant** ==> Stratégie : **S'ouvrir à l'ensemble des conduites addictives et à la réduction des risques et des dommages**

## Actions réalisées :

- Formation « initiation à l'addictologie » intégrée aux formations de base.
- Campagnes massives de formation en ligne avec le MOOC « Comprendre les addictions ».
- Nouveau module de formation continue sur la réduction des risques et des dommages (RDRD).
- Nouveau module de formation continue sur la RDRD en milieu festif.
- 2 Newsletters sur la réduction des risques et des dommages (n° 9 et n° 19).
- Congrès national sur la réduction des risques et des dommages le 29 mai 2019 à Kirrwiller.

## Actions en cours :

- Programme ensemble se libérer et se protéger du tabac (voir bilan intermédiaire plus loin)
- Révision du site internet plus ouvert à l'ensemble des conduites addictives

## Actions à venir :

- Fin 2020 à 2022 Mobilisation des usagers autour des addictions (voir article plus loin)



# Le projet associatif



- ◆ Enjeu : **Porter une image cohérente et novatrice de l'association** ==> Stratégie : **Une nouvelle dénomination adaptée portée par notre Vision, nos Missions et nos Valeurs**

## Action réalisée :

- Consultation nationale pour une nouvelle dénomination.

## Action à venir :

- Adoption d'une nouvelle dénomination lors de l'assemblée générale de septembre 2020, inclus dans le projet de réadaptation des statuts. (voir article plus loin)

- ◆ Enjeu : **Adapter les statuts** ==> Stratégie : **S'assurer de sa validité et de sa cohérence par un expert en droit des associations**

## Actions réalisées :

- Rédaction d'un projet de réadaptation des statuts en collaboration avec un cabinet d'avocats spécialistes en droit des associations. (Voir article plus loin)
- Révision statuts et règlement intérieur de la Fédération, proposition d'un modèle de statuts et de règlement intérieur adaptés pour les régions et adaptés pour les départements.

## Action à venir :

- Délibération lors de l'Assemblée Générale de la Fédération de septembre 2020 à Paris.

- ◆ Enjeu : **Accroître les ressources financières** ==> Stratégie : **Diversifier les ressources**

## Actions réalisées :

- Mise en avant de la possibilité de dons en ligne via la plateforme Hello Asso
- Création un site dédié à Alassca Conseil pour les interventions en milieu professionnel : [alassca-conseil.fr](http://alassca-conseil.fr)

## Actions en cours :

- Financement du programme « Ensemble se libérer et se protéger du tabac »
- Financement du programme « Mobilisation des usagers »
- Développement de l'activité formation en milieu professionnel Alassca conseil avec le partenariat entre Alcool Assistance et le CNFCE ■

Comme vous l'avez lu dans les pages précédentes, l'Assemblée générale de 2017 de la Fédération, par l'approbation du projet associatif a mandaté le conseil d'administration pour rédiger un projet de réadaptation des statuts en conformité avec les orientations du projet associatif.

Ce projet de réadaptation des statuts a été envoyé à tous les départements pour que les délégués de chaque association départementale délibèrent lors de la prochaine assemblée générale. Naturellement de nombreuses questions ont été posées, elles sont toutes légitimes.

Vous trouverez donc dans ces prochaines lignes les questions les plus courantes et les réponses associées :

## **1- Pourquoi changer les statuts et le règlement intérieur ? N'étaient-ils pas très bien dans leur version actuelle ? La version actuelle n'était pas si vieille !**

En effet, la version actuelle n'est pas si vieille puisqu'elle date de 2013 pour les statuts et de 2015 pour le règlement intérieur. Toutefois il était devenu nécessaire de faire évoluer les statuts pour plusieurs raisons :

- C'était une demande de l'Assemblée générale de 2017 lors de l'approbation du projet associatif 2017-2020 dans ses orientations stratégiques ;
- Nécessité d'adapter l'objet associatif à l'ouverture à l'ensemble des conduites addictives et à la réduction des risques et des dommages pour répondre à l'évolution de nos pratiques et des pratiques en addictologie tant dans nos actions d'accompagnement que de prévention (Pour rappel, selon les remontées des départements, 100 % des départements rencontrent des personnes en prise avec une addiction à l'alcool, autant avec le tabac, 9 départements sur 10 rencontrent des personnes en prise avec le cannabis, 4 sur 10 avec la cocaïne, 1/3 avec l'héroïne, mais aussi avec des addictions sans produit 1/3 avec les jeux d'argent et 1/4 avec les jeux vidéo) ;
- La modification de l'appellation de notre fédération, elle aussi demandée dans le projet associatif adopté par l'AG de 2017, justifiée et confirmée par les derniers chiffres présentés juste avant ;
- Mettre en conformité les statuts avec les statuts types des associations et fédérations reconnues d'utilité publique, approuvés par le Conseil d'Etat dans son avis du 19 juin 2018 pour un fonctionnement plus démocratique ;
- Modifier le mode de renouvellement des dirigeants : Afin d'encourager le renouvellement des dirigeants, faciliter l'intégration de nouveaux volontaires et enfin pour garantir une continuité des travaux du conseil d'administration (volonté inscrite elle aussi dans le projet associatif).
- Les statuts évoluant, le règlement intérieur doit lui aussi évoluer et être présenté pour validation au Ministère de l'Intérieur.

## **2- Pourquoi faire appel à un cabinet d'avocats spécialisé dans le droit associatif ?**

La rédaction des statuts ne s'improvise pas, surtout lorsqu'on est reconnu d'utilité publique. On ne peut donc pas faire ce que l'on veut. La Fédération a sollicité 3 cabinets d'avocats différents pour nous accompagner dans la rédaction et la présentation du projet des statuts auprès du Ministère de l'Intérieur. Un cabinet s'est désisté en se déclarant incompétent, un autre n'a jamais donné suite. La fédération a donc privilégié le cabinet CAMINO Avocats, dont c'est la spécialité.

Il était nécessaire d'être accompagné par des experts en droit associatif, qui sont d'ailleurs en contacts étroits avec le Ministère de l'Intérieur, pour plusieurs raisons :

- Rédiger des statuts dans les règles du droit afin qu'ils soient applicables par la fédération et

conformes aux exigences du Conseil d'Etat et du Ministère de l'intérieur.

- Se donner le maximum de chances pour ne pas être retoqué par le Ministère de l'intérieur et réduire le temps de validation.

### 3- Qui a rédigé le projet des statuts ?

Une commission a été constituée sous la tutelle du Président de la Fédération. Les membres de la commission sont :

André Bouhier et Marie Line Bernard membres de la commission depuis sa création en septembre 2018, Christian Bédier, Marc Tual et Philippe Bonneau ont remplacé Loïc Karczewski, Danielle Garcia Chamaly et Aliette Libe qui entre-temps ont quitté chacun pour des raisons personnelles le conseil d'administration (et donc la commission). Enfin le coordinateur général dans le cadre de l'exercice de sa mission professionnelle et sous le contrôle du président et du conseil d'administration était chargé de coordonner l'action, de la préparation des documents de travail de la commission, de la synthèse des travaux, de la présentation des travaux de la commission au cabinet CAMINO Avocats, et des propositions de modifications à apporter en fonction des commentaires et recommandations du cabinet. Trois versions successives ont été présentées au cabinet pour en arriver à la version finale qui a été validée dans un premier temps par le conseil d'administration et qui sera soumise à délibération lors de la prochaine assemblée générale de septembre. De même trois versions successives du projet de règlement intérieur ont été présentées au cabinet pour en arriver à la version finale qui a été validée dans un premier temps par le conseil d'administration et qui sera soumise à délibération lors de la prochaine assemblée générale.

### 4- Ne pouvait pas-t-on faire des statuts plus simples ? Certains termes sont difficiles à comprendre. Je ne vois pas l'intérêt de préciser certains articles.

La commission a bien tenté de simplifier certains termes et certains articles. Mais il faut savoir que les statuts doivent reprendre mot pour mot le [modèle de statuts types approuvé par le Conseil d'Etat pour les associations et fédérations reconnues d'utilité publique](#). Toute modification, suppression ou ajout doit être strictement motivé et argumenté au risque de se voir retoqué par le Ministère de l'Intérieur. Par exemple, la description du rôle et des responsabilités du coordinateur général de la fédération nous est imposée dans cette forme par le Conseil d'Etat, elle ne peut subir aucune modification. Cela fait partie des obligations des associations reconnues d'utilité publique.

### 5- Qu'est-ce qui va changer avec ces nouveaux statuts ?

#### A. Une nouvelle dénomination en adéquation avec notre action au quotidien

#### B. Un objet élargi (nouveau texte en bleu)

« La Fédération \_\_\_\_\_ a pour objet de fédérer les adhérents personnes morales et physiques ayant pour but commun l'aide et l'accompagnement des personnes et des familles en prise avec des conduites addictives d'une part, et la prévention et la réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives d'autre part.

La fédération a pour but de représenter les associations et organismes membres auprès des services publics, des organismes médico-sociaux, des associations familiales, des entreprises et toutes autres structures pouvant en faire la demande.

Elle apporte assistance et appui aux associations départementales et régionales sur les plans technique, juridique et comptable. »

#### C. Une gouvernance associative ouverte à tous et plus démocratique

« Les membres du Conseil d'Administration sont élus au scrutin secret, pour quatre ans, par

l'assemblée générale et **choisis parmi les adhérents des associations membres de la Fédération**. Le nombre d'élus au conseil d'administration provenant d'une même association départementale membre ne peut excéder le nombre de trois. De même, le nombre d'élus provenant d'une même association régionale ne peut être supérieur à six. »

Ainsi les administrateurs seront choisis par l'assemblée générale non plus en fonction de leur provenance géographique après avoir été pré-sélectionnés par les régions mais directement en fonction de leur seule motivation et de leurs compétences.

## D. Un nouvel organe consultatif des régions

Pour une meilleure implication et représentation des régions : création d'un conseil consultatif des régions.

- Un représentant par région
- Se réunit au moins deux fois par an
- Participe à deux Conseils d'Administration de la Fédération par an
- Chaque région sera représentée par un délégué à l'assemblée générale de la Fédération

## E. Un conseil d'administration resserré et opérationnel

- Le nombre de membres du Conseil d'Administration de la fédération, compris entre 16 et 20, est fixé par délibération de l'Assemblée Générale. (entre 12 et 16 pour une association régionale et maximum 16 pour un département.)
- Dans la limite du tiers de son effectif, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau comprenant trois membres au moins, dont un Président et un Trésorier.
- Donc si 20 administrateurs, un bureau de 6 membres. Il n'y a plus de président délégué, juste un Vice-Président. (5 membres du bureau pour 16 administrateurs, 4 membres du bureau pour 12 administrateurs et 3 membres du bureau pour 8 administrateurs et moins.)

## F. Un renouvellement des élus associatifs dynamisé

- Le Conseil d'Administration se renouvelle par quart tous les ans.
- Les premiers sortants sont tirés par la voie du sort.
- Les membres sortants sont rééligibles.
- Le Bureau est élu à chaque renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

Ceci a l'avantage de

- ◆ Ne pas figer l'administration de la Fédération (et des associations) ;
- ◆ D'offrir à des nouvelles personnes motivées la possibilité d'intégrer le CA sans attendre 2, 3 ou 4 ans ;
- ◆ D'accéder progressivement à des responsabilités ;
- ◆ Possibilité d'envisager des présidences « tournantes » pour celles et ceux qui ne souhaitent pas s'engager à ce niveau de responsabilité pour 4 ans.
- ◆ Beaucoup plus de souplesse, de dynamisme et de démocratie.

## 6- Les départements et les régions devront-ils adopter les mêmes statuts que la fédération ?

Dans une volonté de cohérence, les associations membres devront adopter dans les deux ans suivant la validation des statuts par le Ministère de l'Intérieur les statuts types proposés par la Fédération. Ces statuts types seront adaptés aux fonctionnements des départements et des régions. Le renouvellement par quart sera la règle à tous les échelons et l'objet conforme à l'objet de la fédération. Chaque association devra adopter la nouvelle dénomination. ■

# Un nouveau nom pour notre fédération

La concertation nationale préalable à l'élaboration du projet associatif a fait ressortir que le nom actuel « Alcool Assistance » n'est plus adapté à notre action. En effet, **80 % estimaient que le nom n'est plus adapté**, 7 % ne se prononçaient pas et 13% estimaient que le nom actuel était adapté.

Les remarques qui ont été faites à ce sujet par les participants de ces 23 journées de réflexion :

- Les 2 termes sont **loin d'englober nos actions** actuelles
- Ils **ne reflètent pas fidèlement les activités que nous développons**
- Ils ne donnent **pas une bonne image**
- **Eviter d'utiliser le mot "alcool"**. Les nouvelles affiches sont + discrètes, car "alcool" est en retrait
- **"Assistance" peut-être mal adapté** (car "être acteur de notre santé")
- Etre + en **adéquation avec l'évolution sociétale** : jeunesse, multi addictions...
- Cette dénomination n'est pas adaptée si l'on intervient sur les conduites addictives en général
- Si le nom change, les statuts seront à revoir.

Ainsi le changement de nom a été inscrit dans le projet associatif adopté par l'assemblée générale de 2017.

En 2019, une consultation nationale a donc été lancée demandant que les lieux d'accueil, les départements et les régions fassent remonter leurs propositions. Deux noms issus de vos propositions seraient alors sélectionnés par le conseil d'Administration et proposés à l'Assemblée Générale de septembre 2020. Au total, 40 noms ont été proposés.

Parmi les plus plébiscités, il y avait :

- ◆ SOS addiction, non retenu car c'est le nom d'une association déjà existante ;
- ◆ Addictions Santé Avenir, non retenu car trop proche du nom de l'association œuvrant dans le domaine des addictions « Avenir Santé » ;
- ◆ Agir Addictions, non retenu car c'est le nom de la revue du Respadd ;
- ◆ Libert'Add, non retenu car c'est le nom de l'hôpital de jour en addictologie de l'hôpital de Colmar ;
- ◆ Entraide Addiction, non retenu car c'est une association existante dans le Rhône. **Le Conseil d'administration propose à la place Entraid'Addict** qui est une contraction de la proposition ;
- ◆ **Accompagnement conduites addictives**, retenue.

Ainsi les deux noms issus de la consultation qui seront proposés à l'assemblée générale sont **Fédération Entraid'Addict (FEA)** et **Fédération Accompagnement Conduites Addictives (FACA)**.

Pour offrir plus de choix à l'assemblée, Le conseil d'administration du 21 janvier 2020 propose à l'unanimité un troisième nom issu d'une structure déjà existante depuis plusieurs années au sein de notre fédération : **Fédération ALASSCA. ALASSCA étant l'acronyme de Agir pour La Santé et la Sécurité Face aux Conduites Addictives**. Il existe déjà le département Alassca Conseil pour les interventions en milieu professionnel, il pourrait aussi avoir un département Alassca Prévention pour les actions de prévention et de RDRD. « Agir pour la Santé et la Sécurité face aux conduites addictives » serait insérée sous le nom Fédération ALASSCA, pour une meilleure compréhension de l'action, tout comme le fait l'ANPAA ou le Respadd. (Pour la petite histoire, AL ASS reprenait aussi les abréviations d'Alcool et Assistance).

L'assemblée générale de septembre 2020 choisira donc le nouveau nom de la fédération parmi ces 3 propositions. **Faites remonter vos préférences à vos délégués.** ■

# Bilan intermédiaire « Ensemble se libérer du Tabac »

Face à l'évolution des consommations et à l'augmentation des co-consommations mais aussi à l'évolution des pratiques des structures de soins en addictologie, la Fédération Alcool Assistance s'est peu à peu ouverte à l'ensemble des conduites addictives. Cette orientation a été validée dans le projet associatif approuvé par assemblée générale en mai 2017.

La principale co-consommation rencontrée et la plus dévastatrice en terme de santé publique est l'association alcool et tabac. Au-delà des effets spécifiques dus au tabac ou à l'alcool, **une consommation conjointe d'alcool et de tabac agit en synergie et multiplie le risque de développer certains cancers**. Hurt (1996) montre, de plus, que **la mortalité chez les alcoolodépendants fumeurs est plus liée au tabac qu'à l'alcool : 50,9% de décès attribués au tabac contre 34,1% à l'alcool**.

La population accompagnée par la fédération Alcool Assistance est particulièrement vulnérable. En cohérence avec notre devise « Soyons acteur de notre santé », il était donc tout à fait logique pour la Fédération, ainsi que pour respecter les orientations du projet associatif, de participer au renforcement du dispositif national d'aide à l'arrêt du tabac en développant des actions de promotion du sevrage tabagique de proximité, notamment par des groupes d'entraide dans les lieux d'accueil de ses associations départementales.

A fin mai 2020, voici un bilan intermédiaire issu des informations remontées par les départements inclus dans le programme « tabac » :

- **42 départements participant pour 107 lieux d'accueil et 197 référents formés**

PRESENTS AUX REUNIONS	
NB FUMEURS	NB ANCIENS FUMEURS
717	649
52,5%	47,5%
Total :	1366

Répartition par TRANCHE D'ÂGE			
- de 30	31 à 40	41 à 55	+ de 55
3,4%	12,8%	31,9%	52,0%
46	174	435	710

Répartition par GENRE	
HOMME	FEMME
69%	31%
944	422

Provenance des participants	
ADHERENTS	CENTRES DE SOINS
97,5%	2,5%
1332	34

- **3,2 % des personnes participantes n'étaient pas dépendants à l'alcool, soit 43 personnes**

Nombre de fumeurs ayant réduit leur consommation depuis le début de l'action durant			Nombre de fumeurs ayant arrêté leur consommation de tabac depuis le début de l'action durant		
1 MOIS	6 MOIS	1 AN ET +	1 MOIS	6 MOIS	1 AN ET +
162	123	59	107	75	84

- **Les dépliants « ensemble se protéger et se libérer du tabac » ont été remis dans 130 centres de soins**. L'accueil était bon à l'exception d'un centre où l'accueil était mitigé.
- **25 articles de presses ont été publiés**
- De plus, **68 actions autour de la campagne « le mois sans tabac » ont été menées avec 2946 kits distribués**.
- Un groupe fermé Facebook « Se libérer de l'alcool et du tabac » a été créé en juin 2019 avec au jour de la rédaction de cet article **234 membres**. ■

# Votre espace adhérent

## L'espace adhérent via le site internet de la Fédération

### A quoi ça sert ?

- En étant adhérent de l'association, vous bénéficiez d'un **accès privilégié à certaines ressources**.
- Cet espace privé vous permet **d'accéder à divers dossiers** (agenda de la fédération, documents, newsletters, vie des régions, banque de photos, descriptif et calendrier des formations, etc. ...)
- Vous pouvez également **accéder à votre fiche adhérent** pour, si besoin, mettre à jour vos coordonnées.

### Comment y accéder ?

**Attention, pour y accéder, vous devez tout d'abord avoir communiqué une adresse mail lors de votre adhésion** ou votre renouvellement, si vous ne l'avez pas encore fait, communiquez-la à votre responsable associatif.

Puis, suivez le lien ci-dessous :

<https://www.alcoolassistance.net/espace-adherents>

ou cliquez sur "se connecter" via le site internet de la fédération ([www.alcoolassistance.net](http://www.alcoolassistance.net)) en haut à gauche de la page d'accueil.



Deux champs sont alors à compléter : login et mot de passe

**Login** - Le login correspond à votre nom de famille (en majuscule)

**Password (Mot de passe)**

Cliquez sur "Mot de passe oublié"

**Mot de passe oublié**

Merci d'indiquer votre adresse email dans le champs "votre adresse email" puis cliquez sur "envoyer"

Vous recevrez immédiatement un email vous indiquant votre mot de passe et vous invitant à suivre un lien pour vous connecter à votre espace.

Au besoin, n'hésitez pas à contacter **Monique au 06 84 25 76 15 - Email : [andral.monique@orange.fr](mailto:andral.monique@orange.fr)**

# L'Assemblée Générale

**L'assemblée générale est l'organe souverain d'une association.** C'est à cette occasion que sont prises des décisions importantes concernant l'association, ses missions, ses dirigeants, sa gestion, son organisation, son fonctionnement et son avenir.

Pour une fédération qui regroupe de multiples associations, l'assemblée générale est d'autant plus importante.

**Nous pouvons comparer une fédération à une armada organisée de navires et de bateaux de toutes tailles.** Seul, sans organisation, chaque navire est isolé, vulnérable et peu visible. Certes il peut aller plus vite mais il n'ira pas bien loin. Alors que dans cette armada, le nombre de bateaux impressionne, la stratégie employée et l'ordre de marche forcent le respect. Cette armada donne alors une image forte et cohérente. On la voit venir de loin., elle est crédible et respectée. Et tous les navires, même les plus petits bateaux bénéficient de cette force. À l'avant de l'armada, il y a le vaisseau amiral, celui qui ouvre la voie, qui montre le cap et qui s'assure de la bonne organisation de la flotte. Pour que tous ces équipages puissent avancer ensemble et de manière cohérente, ils doivent être **unis sous une même bannière**, reconnaissable de loin et lançant un message clair. Mais la seule bannière ne suffit pas. Tous ces navires doivent avoir une vision commune, des valeurs partagées et doivent être engagés dans les mêmes missions.

C'est là que l'on va réunir des délégués de chaque navire qui représentent matelots, sous officiers et officiers en assemblée des pairs (assemblée générale). Ces délégués ont un rôle extrêmement important pour l'armada car ce sont **les délégués qui vont fixer un cap et vont prendre les décisions stratégiques** pour l'avenir de l'armada (projet associatif). Ce sont **les délégués qui vont décider du choix de leur bannière** (nom). Ce sont **les délégués qui vont décider de leur organisation et de leurs règles de fonctionnement** (statuts et règlement intérieur). Ce sont les **délégués qui vont décider du budget** alloué au vaisseau amiral pour son fonctionnement et ses actions (budget prévisionnel). Ce sont **les délégués qui vont élire parmi eux le poste de commandement** du vaisseau amiral (conseil d'administration de la Fédération). Et le **poste de commandement va rendre compte à l'assemblée** qui l'a élu **des actions engagées, et de l'emploi des fonds** (rapport moral et financier).

Le poste de commandement est donc élu pour exécuter la stratégie décidée par l'assemblée des délégués et rend des comptes.

De même **chaque navire ayant fait le choix de naviguer sous la bannière de l'armada, s'engage à suivre les décisions, les règles et les orientations prises par l'assemblée des pairs.** Agir en désaccord avec l'assemblée des pairs c'est mettre en danger l'armada toute entière.

Vous comprenez que pour toutes ces raisons il est important que les délégués de chaque association membre de la Fédération participent à la l'assemblée générale. Des décisions importantes ont été prises en 2016 et 2017. En 2020 il s'agit de finaliser ce qui a été engagé, notamment par l'adoption de nouveaux statuts et d'un nouveau nom. À ce titre ce sera une assemblée générale extraordinaire qui sera réunie. Pour que ces décisions soient valides, cela nécessite un quorum d'au moins la moitié des membres, représentant au moins la moitié des voix. En d'autres termes **si la moitié des associations membres ne sont pas présentes et si la moitié des délégués ne sont pas présents physiquement, l'assemblée générale extraordinaire ne pourra pas se tenir** et devra à nouveau être convoqué au moins 15 jours plus tard. À ce moment, il n'y aura plus de quorum nécessaires et même une seule personne présente pourrait prendre des décisions qui s'appliqueront à tous. Alors, **associations membres, soyez présentes. Délégués, venez nombreux le 13 septembre prochain à Paris pour l'assemblée générale et l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération.** ■

Le projet associatif a défini les grandes orientations stratégiques pour que la fédération devienne un acteur reconnu dans la prévention et l'accompagnement des personnes et des familles en prise avec des conduites addictives mais aussi pour faire en sorte que l'entraide soit reconnue par la société et les professionnels du secteur médico-social comme un facteur favorisant le rétablissement d'une personne en prise avec des conduites addictives. Ce projet associatif arrivant à son terme, il s'agit désormais de le poursuivre en allant plus loin. **Ce projet était surtout stratégique et structurel. Il s'agit maintenant de définir l'opérationnel, de penser l'action et de renforcer la mobilisation et l'implication des usagers ou anciens usagers eux-mêmes dans les projets d'arrêt de consommation, de réduction des risques et de plaidoyer autour de l'ensemble des produits addictifs et des conduites addictives sans produit.**

La fédération est consciente que dans le milieu associatif la mobilisation ne se décrète pas et ne s'impose pas, elle se décide individuellement. C'est pourquoi la fédération a élaboré un plan participatif sur trois ans impliquant les acteurs de terrain et favorisant les échanges et les retours d'expériences. Ce projet a été présenté au Fonds National de Lutte contre les Addictions et a été retenu : *« Le projet, qui vise à mobiliser les usagers ou anciens usagers de votre fédération dans la lutte contre les addictions, a été jugé pertinent par le comité de sélection avec un potentiel d'impact important. » Saïd OUMEDDOUR - Responsable du Département de la Prévention et de la Promotion de la Santé - CNAM*

## Objectif général du projet de mobilisation

- ◆ Participer au renforcement du dispositif national de mobilisation contre les addictions,
- ◆ En ciblant aussi bien l'alcool que les autres produits addictifs,
- ◆ Et en intervenant au cœur des territoires pour agir au plus près des publics concernés,
- ◆ Par **la mobilisation des usagers et anciens usagers** de produits psychoactifs dans **les actions d'accompagnement, de prévention, de réduction des risques ou des consommations et le plaidoyer autour de l'ensemble des produits addictifs.**

## Objectif spécifique 1

Mobiliser **120 référents** issus des acteurs de terrain **autour du soutien mutuel et de l'entraide par les pairs dans le champ des addictions, de la prévention, de la réduction des risques et des dommages et des actions de plaidoyer.** Il s'agit de mobiliser par **l'implication et le partage d'expériences pour avoir un discours commun et cohérent sur tout le territoire.**

Pour cela la Fédération Alcool Assistance a choisi d'organiser **deux rencontres nationales de deux jours chacune appelées « séminaire national de mobilisation ».** Une aura lieu en novembre 2020 et une autre en 2022. Il s'agit de regrouper environ 3 personnes de chaque association départementale. Un élu associatif, une femme (malade ou entourage) et un jeune bénévole. Le terme de jeune peut s'entendre aussi bien comme « peu âgé » que comme « nouveau bénévole » avec toutefois quand il y en a, une priorité pour les jeunes en âge.

Un peu plus loin nous détaillerons le programme du séminaire de novembre 2020.

Le séminaire de 2022 a pour but de faire un point général sur l'ensemble des retours d'expériences des actions engagées et de réfléchir à des actions duplicables sur l'ensemble du territoire.

## Objectif spécifique 2

Mobiliser près de 1 000 personnes au cœur des territoires, dans nos 288 lieux d'accueil et antennes. Il s'agit, suite au premier séminaire national de mobilisation de poursuivre les échanges et les débats pour impliquer encore plus de monde autour des champs des addictions, de la prévention, de la réduction des risques et des dommages et des actions de plaidoyer.

Ces échanges et cette mobilisation se feront lors de 12 à 15 ateliers régionaux d'une durée d'une journée de décembre 2020 à avril 2021 et 12 à 15 en de décembre 2021 à avril 2022 pour inscrire au plus près de la population des actions pérennes par des bénévoles engagés. La deuxième sessions de rencontres sera axée 12 mois plus tard sur les retours d'expériences suite aux actions engagées après la première session.

Là aussi, 3 personnes issues de chaque lieu d'accueil et antenne seront invitées à participer à ces ateliers qui seront animés par les 120 référents mobilisés lors du séminaire national de mobilisation et par administrateurs de la fédération. Nous veillerons à encourager la participation des jeunes et des femmes.

## Objectif spécifique 3 et actions

Communiquer de manière cohérente sur l'ensemble du territoire auprès du grand public, des réseaux de santé et des usagers.

### Actions :

- Adaptation et mise en cohérence du site internet.
- Création ou adaptation de supports papiers (dépliants) décrivant nos missions : un dépliant sur l'accompagnement et le soutien mutuel par les pairs et un sur nos actions de prévention et de réduction des risques.
- Création de deux roll-ups (visuel déroulant) : un générique aux nouvelles couleurs de la fédération et un sur la réduction des risques et des dommages en milieu festif.
- **Dotation de 400 dépliants de chaque modèle à chacun des lieux d'accueil et à chaque association départementale ayant participé aux séminaires et aux ateliers et dotation de deux roll-up (un de chaque modèle) à chaque association départementale représentée aux séminaires.**

## Le séminaire de mobilisation 2020

Où : **Domaine Lou Capitelle sis**  
**470 rue du Pigeonnier 07200**  
**VOGUE**

Quand ? **Du 6 au 8 novembre**  
**2020**

Qui ? Pour chaque département, participent un élu associatif, une femme (malade ou entourage) et un jeune bénévole.

Qu'est ce qui est pris en charge ? Frais de déplacements si covoiturage, l'hébergement et la restauration pour chaque participant, ainsi que l'accès à la piscine balnéo.



### Thèmes abordés :

- La mobilisation des bénévoles,
- Le plaidoyer et le travail en réseau,
- La réduction des risques et des dommages,
- Comment avoir une approche cohérente sur l'ensemble des addictions ?
- Les actions de préventions,
- Comment débanaliser les usages, notamment auprès des jeunes et des femmes enceintes ?

## **Programme :**

**Vendredi 6 novembre de 17h à 18h30** : présentation du séminaire et inscriptions des participants aux 6 ateliers. Chaque participant s'inscrit à **deux ateliers** (un le samedi matin et un l'après-midi), **Pour un même département, il ne doit y avoir qu'un seul participant par thème d'atelier.**

**Samedi** : 1er set d'atelier le matin de 9h à 12h avec 30 minutes de pause / 2e set d'ateliers l'après-midi de 14h à 17h avec 30 minutes de pause

## **Dimanche : 8h30-12h**

- 45 minutes de présentation des formations, statuts et règlement intérieur

- Restitution des ateliers

## **Réflexions à engager autour de chaque atelier :**

### ♦ **La mobilisation des bénévoles**

quel est l'intérêt des bénévoles à aider pour les autres et pour eux ?

Pour quelles actions a-t-on besoin de bénévoles ?

comment susciter l'intérêt bénévoles à aider ?

Comment valoriser les bénévoles et leur travail ?

De quoi les bénévoles ont besoin pour réaliser ces actions ? (Formations, matériel...) ?

Où trouver des bénévoles ?

Comment intégrer des jeunes bénévoles ?

Quelles formations sont nécessaires ?

L'intérêt du renouvellement par quart pour encourager l'investissement dans la gouvernance associative ? Qu'est ce qui peut être délégué ?

### ♦ **Le plaidoyer et le travail en réseau**

Quel est l'intérêt de travailler en réseau ?

Quelle est notre légitimité, notre rôle en tant qu'aidant ou dans la prévention

Vers quels réseaux ?

Quelle communication ? Quels supports utiliser ? Que va-t-on dire pour présenter nos actions et notre association ?

Contact médias ?

Que peut apporter la fédération ?

### ♦ **La réduction des risques et des dommages**

**Participation à cet atelier : priorité aux personnes formées en RDRD, personnes ouvertes au principe de la RDRD ou ayant participé au congrès RDRD**

Quel est l'intérêt de la RDRD ?

Auprès de quel public ?

Comment intégrer cette notion dans nos espaces de parole et la faire accepter ?

Comment accueillir une personne qui dans un premier temps ne souhaite pas s'engager vers l'abstinence ?

Quels outils ?

La place et l'approche de l'entourage ? retrouver un équilibre ou arrêter un produit ? si arrêt produit et conflit suite arrêt total, où est l'équilibre ?

Que peut apporter la fédération ?

### ♦ **Comment avoir une approche cohérente sur l'ensemble des addictions ?**

Que peut attendre une personne qui nous contacte ?

Quel est le point commun entre toutes les addictions ? causes, conséquences, trucs et astuces

Comment aborder une personne qui n'a pas la même addiction que nous ?

Comment accueillir une personne qui n'a pas la même addiction que nous ?

Comment rassurer les bénévoles qui vont accompagner les personnes n'ayant pas les mêmes types de consommation ?

Vers qui orienter certaines personnes pour des soins ou des substitutions ?

La place de l'entourage ?

Que peut apporter la Fédération ?

## ◆ Les actions de prévention

Quel est l'objectif des actions de prévention d'une part et des actions de réduction des risques d'autre part ?

Quelles actions de prévention peut-on mener ?

Vers quel public ? Auprès de quels établissements ou associations ?

Quelles actions de réduction des risques peut-on mener ?

Vers quel public ? Auprès de quels établissements ou associations ?

Avec qui faire ses interventions ? En partenariat ou en solo ?

De quoi avons-nous besoin ?

## ◆ Comment débanaliser les usages, notamment auprès des jeunes et des femmes enceintes ?

Comment débanaliser sans stigmatiser ?

Comment responsabiliser sans être dans l'injonction ?

Comment faire comprendre que ce n'est pas parce que tout le monde le fait que c'est bien,

De quoi avons besoin ?

Quelles actions au niveau national ?

## Pourquoi participer à ce séminaire ?

- C'est l'occasion de s'**exprimer** et de **partager ses idées** dans l'intérêt général. C'est participer à une réflexion nationale et échanger avec les acteurs de l'accompagnement et de la prévention des autres départements sur le **développement des actions d'entraide**, de **sensibilisation** et de **plaidoyer** sur l'ensemble du territoire pour une **application locale** et **duplicable**.
- C'est participer à une **dynamique d'évolution** et être **acteur du changement**.
- C'est l'occasion de **redonner de l'élan** à l'association avec de **nouvelles idées** et **une réflexion commune**.
- C'est l'occasion de s'ouvrir, d'ouvrir les esprits et **d'assurer la pérennité de nos actions** par le choix du changement et la consolidation des acquis.
- C'est l'occasion de se rencontrer dans un **esprit convivial** et **constructif** et de repartir boosté.
- Pour **valoriser notre action** auprès de tous par un **nouvel élan national et local**.
- Pour s'appuyer sur le nouveau nom pour **présenter de façon attractive l'association**.
- C'est l'occasion de profiter de cette action et du changement de nom pour **recontacter les réseaux existants** et en **intégrer de nouveaux**.
- C'est l'occasion pour les départements participants de se voir doter gratuitement de nouvelles documentations et de supports déroulant de communication (Roll-up)
- En résumé, **c'est l'occasion de construire ensemble et aujourd'hui l'association de demain.** ■

Pour un environnement de travail **SAIN** et **SÉCURISÉ**



# Préventica

2020

## Prévenir les risques

Protéger la santé des collaborateurs et des dirigeants. Sécuriser l'activité, les biens et les données.

3 jours de solutions et de retours d'expériences.

## (Ré)inventer le travail

Adapter le travail à l'évolution de la société. Adopter de nouveaux modes d'organisation. Imaginer le travail de demain.

Un colloque exceptionnel "Gestion de crise et nouvelles organisations du travail"

## Optimiser la reprise

Préventica accompagne fortement la reprise économique en proposant un salon professionnel et des rendez-vous BtoB.

LYON - 29 SEPT > 01 OCT

LILLE - 20 > 22 OCT

Nouveau lieu / Nouvelles dates

# Bien-être des équipes  
# Performance de l'entreprise



SAFEDREV

SE RETROUVER SÉRÈNEMENT

Préventica s'engage à proposer à l'ensemble de ses exposants, partenaires, visiteurs, prestataires et collaborateurs 3 jours d'événement professionnel en toute sérénité.

[preventica.com](https://preventica.com)



# Contacts départements



## 01 - AIN

Mme Sylvaine TESTE  
06 70 68 18 33  
[sylvaine.teste@orange.fr](mailto:sylvaine.teste@orange.fr)

## 02 - AISNE

M. Dominique PIERRE  
06 32 13 28 28  
[edyhazek@gmail.com](mailto:edyhazek@gmail.com)

## 07 - ARDÈCHE

Mme Maryse DUPLAN  
06 19 78 69 31  
[alcoolassist07@sfr.fr](mailto:alcoolassist07@sfr.fr)

## 11 - AUDE

06.02.15.63.08  
[michele.puchol@laposte.net](mailto:michele.puchol@laposte.net)

## 14 - CALVADOS

Mme Brigitte MULLER  
07 62 54 39 48  
[alcoolassistance.bayeux@laposte.net](mailto:alcoolassistance.bayeux@laposte.net)

## 16 - CHARENTE

[alcoolassistance16@gmail.com](mailto:alcoolassistance16@gmail.com)

## 17 - CHARENTE-MARITIME

M. Gérard NAUD  
06 01 03 18 27  
[naudgerard@neuf.fr](mailto:naudgerard@neuf.fr)

## 18 - CHER

M. Daniel BENOIT  
06 59 89 42 35  
[daniel.benoit@orange.fr](mailto:daniel.benoit@orange.fr)

## 21 - CÔTE-D'OR

M. Serge LALONDRE  
06 40 06 75 32  
[serge.lalondre@sfr.fr](mailto:serge.lalondre@sfr.fr)

## 22 - CÔTES D'ARMOR

M. Jean-Michel GEFFRAY  
06 07 44 93 25 (24h/24h)  
02 96 84 62 51  
[jean-michel.geffray@orange.fr](mailto:jean-michel.geffray@orange.fr)

## 23 - CREUSE

M. Raymond POUCHET  
06 75 62 35 63  
[raymond.pouchet@cegetel.net](mailto:raymond.pouchet@cegetel.net)

## 24 - DORDOGNE

M. Didier MOREAU  
07 78 11 47 79  
[alcoolassistance24@orange.fr](mailto:alcoolassistance24@orange.fr)

## 25 - DOUBS

M. Philippe CORNU  
06 79 55 18 17  
[cornu.philippe25@free.fr](mailto:cornu.philippe25@free.fr)

## 26 - DRÔME

M. Philippe BONIN  
0764 09 67 86  
[dromealcoolassistance@gmail.com](mailto:dromealcoolassistance@gmail.com)

## 27 - EURE

M. Bernard DUEZ  
06 83 04 19 61  
[bcduiez@orange.fr](mailto:bcduiez@orange.fr)

## 28 - EURE-ET-LOIR

M. Jean-Pierre LE GUEVEL  
02 3764 0117 / 06 13 68 16 43  
[leguevel.jean-pierre@orange.fr](mailto:leguevel.jean-pierre@orange.fr)

## 29 - FINISTÈRE

M. Rémi LE BEC  
06 10 03 53 72  
[remi.le-bec@wanadoo.fr](mailto:remi.le-bec@wanadoo.fr)

## 35 - ILLE-ET-VILAINE

M. François MOUREAU  
02 99 64 30 96 / 06 78 86 52 08  
[fmoureau@club-internet.fr](mailto:fmoureau@club-internet.fr)

## 36 - INDRE

M. Jean-Pierre HUGUET  
06 64 75 20 81  
[jph36130@hotmail.fr](mailto:jph36130@hotmail.fr)

## 37 - INDRE-ET-LOIRE

M. Guy BERTEREAU  
06 18 53 30 24  
[guybertereau@gmail.com](mailto:guybertereau@gmail.com)

## 38 - ISÈRE

M. Robert PRADINAUD  
04 74 92 32 88 / 06 29 88 46 62  
[rpradinaud@gmail.com](mailto:rpradinaud@gmail.com)

## 40 - LANDES

Mr Laurent BROUX  
06 82 66 50 73  
[laurentbroux@aol.com](mailto:laurentbroux@aol.com)

## 41 - LOIR-ET-CHER

M. Gabriel BOULANGER  
02 54 42 90 49  
[boulangier.gabriel@orange.fr](mailto:boulangier.gabriel@orange.fr)

## 42 - LOIRE

M. André SENNEPIN  
06 06 93 62 20  
[sennepinandre@gmail.com](mailto:sennepinandre@gmail.com)

## 44 - LOIRE-ATLANTIQUE

M. Marc TUAL  
02 40 58 90 85 / 06 24 17 70 60  
[marctual@hotmail.fr](mailto:marctual@hotmail.fr)

## 47 - LOT-ET-GARONNE

Mr Jean-Luc MOULINIE  
06 73 08 08 63  
[libertadd@orange.fr](mailto:libertadd@orange.fr)

## 49 - MAINE-ET-LOIRE

M. Auguste CHARRIER  
02 41 56 33 49 / 06 73 60 86 71  
[alcool.assistance49@orange.fr](mailto:alcool.assistance49@orange.fr)

## 50 - MANCHE

Mme Josette GIRARD  
06 85 77 55 37  
[jojgirard@free.fr](mailto:jojgirard@free.fr)

## 51 - MARNE

Mr REKSA Bernard  
03 26 36 20 87  
[bernard.reksa@wanadoo.fr](mailto:bernard.reksa@wanadoo.fr)

## 53 - MAYENNE

Mme Martine DESHAYES  
06 23 74 74 29  
[martine.deshayes59@orange.fr](mailto:martine.deshayes59@orange.fr)

## 56 - MORBIHAN

Mme Danièle LE COURANT  
02 97 34 02 64 / 06 06 60 72 04  
[sylviane.stevinou@wanadoo.fr](mailto:sylviane.stevinou@wanadoo.fr)

## 57 - MOSELLE

M. Paul ANTHONY-GERROLDT  
03 54 29 10 14  
après 17h : 06 36 79 85 25  
[paulanthonygerroldt@gmail.com](mailto:paulanthonygerroldt@gmail.com)

## 59 - NORD

M. Eddy LOSSE  
06 47 76 14 17  
[losseeddy@msn.com](mailto:losseeddy@msn.com)

## 60 - OISE

M. Jean-Manuel BETHOUART  
06 31 06 88 04  
[alcoolassistanceoise@gmail.com](mailto:alcoolassistanceoise@gmail.com)

## 61 - ORNE

M. Michel BRULARD  
02 33 25 79 39 / 06 84 59 43 98  
[michel.brulard5@orange.fr](mailto:michel.brulard5@orange.fr)

## 62 - PAS-DE-CALAIS

M. Jacques HOFFMANN  
03 21 48 82 16 / 06 60 58 68 25  
[hoffmann.jacques@akeonet.com](mailto:hoffmann.jacques@akeonet.com)

## 64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

M. Christian LABADIE  
06 43 57 56 36  
[christian.labadie0072@orange.fr](mailto:christian.labadie0072@orange.fr)

## 65 - HAUTES-PYRÉNÉES

M. Jean-Pierre ALLINNE  
06 76 90 35 10  
[jean-pierre.allinne@univ-pau.fr](mailto:jean-pierre.allinne@univ-pau.fr)

## 67 - BAS-RHIN

Mme Danielle GARCIA-CHAMALY  
07 87 19 69 78  
[chamaly-danielle@live.fr](mailto:chamaly-danielle@live.fr)

## 69 - RHÔNE

Mme Catherine JALLAIN  
06 22 71 93 23  
[alcoolassistance.trion69@gmail.com](mailto:alcoolassistance.trion69@gmail.com)

## 70 - HAUTE SAÔNE

Mr Loïc KARCZEWSKI  
06 88 12 92 67  
[loic.karczewski@orange.fr](mailto:loic.karczewski@orange.fr)

## 71 - SAÔNE-ET-LOIRE

M. Gabriel CHOPIN  
03 85 25 29 84  
[jdgc@wanadoo.fr](mailto:jdgc@wanadoo.fr)

## 73 - SAVOIE

M. Patrick PERRIN  
06 69 03 22 11  
[alcoolassistance74@gmail.com](mailto:alcoolassistance74@gmail.com)

## 74 - HAUTE-SAVOIE

M. Patrick PERRIN  
06 69 03 22 11  
[alcoolassistance74@gmail.com](mailto:alcoolassistance74@gmail.com)

## 75 - PARIS

M. Yann GESLIN  
07 81 00 02 80  
[alcoo.assistance@sfr.fr](mailto:alcoo.assistance@sfr.fr)

## 76 - SEINE-MARITIME

M. Bernard DUEZ  
06 83 04 19 61  
[bcduiez@orange.fr](mailto:bcduiez@orange.fr)

## 77 - SEINE-ET-MARNE

M. Christian BEDIER  
06 62 35 93 50  
[christianbedier@gmail.com](mailto:christianbedier@gmail.com)

## 78 - YVELINES

Mme Jeanne BLAISE  
09 51 08 99 23  
[jeanneblaise78@gmail.com](mailto:jeanneblaise78@gmail.com)

## 79 - DEUX-SÈVRES

M. André BOUHIER  
05 49 79 38 95 / 06.07.60.29.89  
[bouhier.andre@orange.fr](mailto:bouhier.andre@orange.fr)

## 80 - SOMME

M. Jean DELECUEILLERIE  
06 66 33 92 04  
[delecueillerie@yahoo.fr](mailto:delecueillerie@yahoo.fr)

## 82 - TARN-ET-GARONNE

M. Didier MOREAU  
07 78 11 47 79  
[alcoolassistance24@orange.fr](mailto:alcoolassistance24@orange.fr)

## 85 - VENDÉE

M. Michel BAROTIN  
06 60 97 24 22  
[michelbarotin@gmail.com](mailto:michelbarotin@gmail.com)

## 86 - VIENNE

Mme Marylène CORMIER  
05 49 22 98 43  
[eta.giraulteddie@wanadoo.fr](mailto:eta.giraulteddie@wanadoo.fr)

## 89 - YONNE

M. François CRUZ  
06 43 95 12 06  
[sylviecruz@hotmail.fr](mailto:sylviecruz@hotmail.fr)

## 90 - TERRITOIRE DE BELFORT

M. Vincent KREMA  
03 81 93 70 32  
[vincent.krema@orange.fr](mailto:vincent.krema@orange.fr)

## 92 - HAUTS DE SEINE

M. Philippe PETYT  
06 18 79 82 47  
[petyt.philippe@wanadoo.fr](mailto:petyt.philippe@wanadoo.fr)

## 93 - SEINE-SAINT-DENIS

Mr Jean-Luc JACQUOT  
06 21 83 75 57  
[jjacquot48@laposte.net](mailto:jjacquot48@laposte.net)

## 94 - VAL-DE-MARNE

Mme Jacqueline TRUDEL  
01 48 76 50 44

## 972 - MARTINIQUE

M. Hyacinthe GUSTAVE  
00 59 66 96 37 28 90  
[jeangustave49@gmail.com](mailto:jeangustave49@gmail.com)

**Accompagnement au sevrage tabagique 1S2020**

Liste à jour au 23/06/2020 selon les éléments remontés au siège.